

Paris, le 25 juin 2024

Communiqué de presse

Le site « coco » a été fermé le 25 juin 2024 dans le cadre d'une enquête judiciaire menée sous la direction de la JUNALCO du parquet de Paris, par l'unité nationale cyber de la Gendarmerie nationale (UNCyber) et l'office national anti-fraude (ONAF), avec l'appui du commandement du ministère de l'Intérieur dans le cyberspace (COMCYBER-MI), en France, en Bulgarie, en Allemagne, en Lituanie, aux Pays-Bas et en Hongrie. Les opérations ont été coordonnées avec Eurojust.

L'enquête a été ouverte en décembre 2023 par la JUNALCO, et confiée à l'unité nationale cyber en co-saisine avec l'ONAF. Elle porte notamment sur les infractions de :

- fourniture d'une plateforme en ligne pour permettre une transaction illicite en bande organisée (faisant encourir 10 ans d'emprisonnement en 500 000 euros d'amende),
- d'intermédiation ou séquestre, au moyen d'une plateforme en ligne, ayant pour objet de mettre en œuvre, dissimuler ou faciliter une transaction illicite en bande organisée (idem)
- et les infractions relatives à la pédocriminalité, au proxénétisme aggravé, au blanchiment aggravé, et à l'association de malfaiteurs en vue de commettre ces infractions

Le site coco.gg est connu depuis de nombreuses années comme étant un facilitateur de commission de diverses infractions, notamment des actes de pédocriminalité, de proxénétisme, de prostitution, de viols, de vente de stupéfiants, de guet-apens, voire d'homicides. Entre le 1er janvier 2021 et le 7 mai 2024, il ressort de l'exploitation des fichiers de police que pas moins de 23 051 procédures judiciaires en lien avec la plateforme coco ont été ouvertes. 70 parquets sur l'ensemble du territoire national, ont transmis des procédures dont ils ont eu à connaître impliquant la plateforme coco.fr, au préjudice de 480 victimes. Dans l'ensemble des procédures recensées, la plateforme coco a été utilisée spécifiquement pour sa notoire absence de modération.